

PREFECTURE DU LOIRET

DIRECTION DES POLITIQUES  
INTERMINISTERIELLES

*LE PREFET DE LA REGION CENTRE  
PREFET DU LOIRET*

BUREAU DU DEVELOPPEMENT DURABLE

à

AFFAIRE SUIVIE PAR : MME AVELINE  
TELEPHONE : 02.38.81.43.32  
COURRIEL : [corine.aveline@loiret.pref.gouv.fr](mailto:corine.aveline@loiret.pref.gouv.fr)  
REFERENCE : H:/3D3B /RECOURSLECLERCLACHAPELLE1

Monsieur le Ministre chargé des PME, du  
Commerce, de l'Artisanat et des Professions  
libérales  
Secrétariat de la CNEC  
3- 5, rue Barbet-de-Jouy  
75353 PARIS 07 SP

ORLEANS, LE

25 AOÛT 2006

**OBJET** : Recours contre une décision de la Commission Départementale d'Équipement Commercial du 6 juillet 2006 -

**REFER** : Votre lettre du 8 août 2006 - Recours n° 3 188M -

Conformément à votre demande, par lettre citée en référence, je vous fais parvenir en annexe, le dossier de demande d'autorisation de la SAS CHAPELLE DISTRIBUTION concernant le projet de création d'un magasin « LECLERC » à LA CHAPELLE ST MESMIN, objet du recours déposé par le pétitionnaire, le 27 juillet 2006, ainsi que les documents destinés aux membres de la Commission Nationale d'Équipement Commercial.

- ➔ 12 exemplaires du rapport du Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes,
- ➔ 12 exemplaires de la décision de la Commission,
- ➔ 12 exemplaires du procès-verbal de la réunion de la Commission Départementale d'Équipement Commercial,
- ➔ 12 exemplaires des observations formulées par la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de métiers,
- ➔ 12 exemplaires de l'avis du Directeur Départemental de l'Équipement et du Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

